



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

Convoqué le mardi 13 novembre 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – DELIBERATION
MODIFIANT LA DELIBERATION DU 17 SEPTEMBRE 2015**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy..... Procuration
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI René
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique..... Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline..... Procuration
BAGNIS Alain..... Procuration
MUSSO Alice..... Procuration (jusqu'à la question n° 11)
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine..... Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno..... Procuration (jusqu'à la question n° 15)
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
BLANGERO Maryse..... Absente
LEPOITTEVIN Clément..... Absent

Nombre total de conseillers : **35**

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 11, puis 27 jusqu'à la question 14,
puis 28 à partir de la question n° 15

Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question 11, puis 06 jusqu'à la question 14,
puis 05 à partir de la question n° 15

Absents à la séance : 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Septembre 2015 qui a fixé la composition des commissions municipales.

Considérant que l'assemblée délibérante a subi la perte de deux conseillères municipales, Mme Marlène Biggi-Conti et Mme Françoise Barbé et que celles-ci ont été respectivement remplacées au sein du Conseil Municipal par les élues des listes concernées.

Considérant la démission de Monsieur Rigaud au sein du Groupe "Tous ensemble pour notre ville".

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la constitution des commissions comme dans le tableau ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De constituer les commissions suivant le tableau ci-annexé.

ARTICLE 2 : Que la présente délibération modifie la délibération du 17 septembre 2015.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



22 NOV. 2018

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

AFFICHÉE LE :

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

22 NOV. 2018

22 NOV. 2018